

RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION – Concours Les Côteaux Missisquoi 2019: Gagnez un séjour de 2 nuitées dans notre tout nouvel éco-gîte « La Petite Nyctale » !

1. Le concours « 2 nuitées gratuites dans notre tout nouvel éco-gîte La Petite Nyctale » est organisé par Le domaine Les Côteaux Missisquoi (ci-après appelé l' « Organisateur »). Il débute le 1 avril 2019 à 10h00 et se termine le 30 avril 2019 à 00h00. Toute mention au présent règlement relative à l'heure fait référence à l'heure de l'Est.

ADMISSIBILITÉ

2. Le concours s'adresse à toute personne résidant au Québec et âgée de 18 ans et plus. Sont exclus : les administrateurs, employés, agents et/ou représentants de l'Organisateur, ainsi que tout membre de la famille immédiate de toutes les personnes citées précédemment. Pour les fins du présent règlement de participation, « famille immédiate » est représentée par pères, mère, frères, sœurs, enfants, mari et femme ou conjoint de fait.

MODE DE PARTICIPATION

3. Pour participer, le participant doit aimer la publication du concours et écrire dans les commentaires sous la publication, un (1) mot décrivant ce que le nouvel éco-gîte « La Petite Nyctale » lui inspire. Aucun achat requis.

PRIX

4. Un seul gagnant se méritera le séjour gratuit de 2 nuits dans « La Petite Nyctale ».

4.1 La valeur totale du séjour correspond au montant de **345,10 \$**.

4.2 Le prix doit être accepté tel quel, il est non transférable, non négociable, non vendable et non échangeable contre une somme d'argent. Le séjour doit être utilisé à l'intérieur d'un an. Non applicable pour des réservations entre le 21 décembre 2019 et le 5 janvier 2020 (période des Fêtes), ni les jours fériés et les longs weekends de trois (3) jours. De plus, le prix est non applicable durant le festival des couleurs, la fête de la St-valentin, la relâche scolaire et les les vacances de la construction.

TIRAGE

5. Parmi les personnes qui ont aimé la publication du concours et qui ont écrit en commentaires le mot que les images de « La Petite Nyctale » leur inspirent, un tirage au sort aléatoire aura lieu le 1er mai à 10h00 aux bureaux du domaine Les Coteaux Missisquoi, situés au 1031 rue Baker, Greenfield Park, J4V 3C2. L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'éligibilité au gain de chaque gagnant après leur désignation.

6. Chances de gagner : les chances que l'inscription d'un participant soit sélectionnée dépendent du nombre d'inscriptions et de participations admissibles enregistrées pendant la durée du concours.

7. Pour être déclaré gagnant, le participant dont la réponse a été sélectionnée lors du tirage pour le prix devra respecter les conditions de participation et d'admissibilité prévues au présent règlement. À défaut de respecter l'une ou plusieurs de ces conditions, il sera automatiquement disqualifié et un autre tirage aura lieu afin de déterminer un nouveau gagnant.

8. La SDAMR avisera le gagnant grand public par message Facebook (Messenger). Le gagnant aura 10 jours pour répondre au message lui annonçant qu'il se mérite le prix. Si le gagnant omet de répondre au message dans le délai prescrit, Les Coteaux Missisquoi procédera à autant de nouveaux tirages aléatoires nécessaires parmi les réponses.

9. Par la suite, Les Coteaux Missisquoi informera le gagnant par courriel ou par téléphone au sujet de la transmission du prix. Un seul lot sera attribué à un gagnant.

10. La transmission du prix aura lieu du 1er mai 2019 à 10h00. L'Organisateur et le gagnant s'entendront sur le moment d'utilisation du prix selon les disponibilités du gagnant et du gîte en question (La Petite Nyctale).

CONDITIONS GÉNÉRALES

11. Les Coteaux Missisquoi, ses administrateurs et employés se dégagent de toute responsabilité se rattachant au prix et au concours et ne fournissent aucune garantie à l'égard de ceux-ci.

12. Les Coteaux Missisquoi n'assumera aucune responsabilité de quelque

nature que ce soit dans tous les cas où son incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de son contrôle.

13. En participant au concours, tout gagnant autorise Les Coteaux Missisquoi à utiliser, si requis, son nom, photographie, ville, voix, image et/ou déclaration relative à son prix à des fins publicitaires ou autres et ce, sans aucune forme de rémunération.

14. Toute tentative d'inscription utilisant un moyen électronique, informatique ou autre contraire à l'esprit du concours (ex : piratage informatique, envoi massif de courriels, etc.) sera automatiquement rejetée et pourrait être référée aux autorités judiciaires compétentes.

15. Les prix devront être acceptés tels qu'ils sont décrits au présent règlement et ne pourront en aucun cas être en totalité ou en partie transférés à une autre personne, substitués à un autre prix ou être échangés contre de l'argent, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe suivant.

16. L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, de remplacer le prix par un autre de valeur comparable ou par la valeur en argent du dit prix s'il ne pouvait pas être attribué au gagnant tel que décrit aux présentes pour toute raison que ce soit.

17. Les décisions de Les Coteaux Missisquoi sont finales et sans appel.

18. L'Organisateur du concours, toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à ceux-ci, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants se dégagent de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau et qui peut limiter pour toute personne la possibilité de participer au concours ou l'en empêcher. Les personnes mentionnées ci-dessus se dégagent aussi de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant la participation au concours.

19. S'il y a lieu, les renseignements personnels recueillis sur les participants dans le cadre de ce concours ne seront seulement utilisés que par Les Coteaux Missisquoi.

20. Si un paragraphe de ce règlement est déclaré ou jugé illégal, inexécutable ou nul par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme étant nul, mais tous les autres paragraphes qui ne sont pas touchés seront appliqués dans les limites permises par la loi.

21. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut-être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

22. Le règlement du concours est disponible, pour toute la durée du concours, aux bureaux de Les Coteaux Missisquoi, situés au 1031 rue Baker, Greenfield Park (QC) J4V 3C2